



SERVICES PUBLICS, LES BIENS COMMUNS DE LA RÉPUBLIQUE

Épisode III - **11 PRINCIPES POUR LES SERVICES PUBLICS DU XXI^E SIÈCLE**

Cette note constitue le dernier épisode d'une série de notes sur la République et ses services publics, faisant de mai le mois du service public.

Épisode I. La crise sanitaire actuelle a montré la nécessité au quotidien des solidarités que le service public organise. Il est grand temps d'en raconter l'histoire ! Découvrez dans cette première note ce qui fait la spécificité du « service public à la française ».

Épisode II. Nos services publics ont été abimés par le libéralisme et son porte-étendard, l'Union européenne, qui ont voulu tout privatiser et tout détruire, à rebours de l'intérêt général. Dans notre seconde note, vous découvrirez un bilan critique des attaques libérales menées depuis les années 1970 contre nos services publics.

Épisode III. Et le « monde d'après » ? Il doit être solidaire et reposer sur les biens communs ! Cette troisième note propose des innovations pour élargir le champ des services publics et créer la République des communs du XXI^e siècle.

À moyen terme, d'autres travaux suivront qui traiteront des thèmes comme les nationalisations, la santé, l'éducation, la sûreté ou l'exercice de l'État.

ÉPISODE III - PRINCIPES POUR LES SERVICES PUBLICS DU XXI^E SIÈCLE ...	2
BLOC 1 – RECONSTRUIRE UNE GESTION PUBLIQUE DES SERVICES PUBLICS	3
Principe 1- Séparer le marché de l'État	3
Principe 2- Redonner aux services publics des moyens tant humains que matériels	4
Principe 3- Démocratiser la conception et la gestion des services publics	5
BLOC 2 – ASSURER NOS BESOINS ESSENTIELS	7
Principe 4- Généraliser la gratuité	7
Principe 5 - Garantir une vie digne	8
Principe 6- Inventer la République tout au long de la vie	8
BLOC 2 – AFFIRMER UN ÉTAT STRATÈGE ÉCOLOGIQUE	11
Principe 7- Reconstruire les pôles publics des grands réseaux	11
Principe 8- Nationaliser les entreprises stratégiques	12
Principe 9- Préserver les biens communs naturels	13
BLOC 4 – GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DU SERVICE PUBLIC	15
Principe 10- Construire la République de proximité	15
Principe 11- Rendre les services publics accessibles à toutes et tous	15
CONCLUSION : LES OUTILS D'UNE BIFURCATION PLANIFIÉE	16

3

ÉPISODE III - 11 PRINCIPES POUR LES SERVICES PUBLICS DU XXI^E SIÈCLE

La crise sanitaire liée au Covid-19 illustre l'impasse dans laquelle le néolibéralisme a plongé nos sociétés et rappelle avec force l'urgence du commun. Déjà, elle s'accompagne d'une crise économique et sociale sans précédent et les besoins sont quotidiens et immédiats. Malgré une résilience admirable après des années de gestion aveuglément budgétaire, les personnels des hôpitaux et des EHPAD sont à bout de souffle et les infrastructures médicales et logistiques font cruellement défaut.

Un des enjeux de ce début de siècle est d'élargir le champ des services publics, afin de répondre aux immenses défis sociaux, climatiques, démographiques et technologiques qui se dressent devant nous. Pour que la République soit une et indivisible, il faut faire France de tout bois. Cela passe par une réaffirmation du principe d'égalité devant les services publics et de leur efficacité. Cela suppose aussi leur refondation et leur élargissement.

Quatre grands domaines impliquent de mettre en commun des politiques et d'en organiser la production et la distribution par l'État, la Sécurité sociale ou les collectivités territoriales :

- 1 Les domaines régaliens ou jouant un rôle premier dans l'expression de la souveraineté :**
Défense, sûreté et justice, secteurs industriels stratégiques, audiovisuel, crédit ;
- 2 Les services ayant pour vocation de construire l'égalité sociale et l'émancipation collective,** pour lesquels le secteur public est plus efficace que le secteur privé en raison d'externalités que le marché privé ne permet pas d'intégrer : santé, éducation, recherche, culture, emploi ;
- 3 Les monopoles de fait et réseaux, qui doivent être pris en charge par le corps social :**
transports, communications, eau et énergies ;
- 4 L'extension du domaine public pour assurer la République tout au long de la vie :**
naissance, petite enfance, jeunesse, alimentation, logement, vieillesse et fin de vie.

Dans le contexte de fissure de la domination idéologique du libéralisme, Frédéric Lordon propose¹ un ordre de priorité pour cette mise en commun. D'abord, l'intégrité physique des individus : pour s'émanciper, il faut pouvoir jouir d'une protection médicale fiable et sûre, avoir accès à une alimentation suffisante et saine, de préférence à un coût énergétique et environnemental faible. Vient ensuite le temps de la libération de la servitude matérielle. Face à un chantage à l'emploi, il est inacceptable qu'une personne puisse venir à manquer de moyens de subsistance, ou doive renier sa dignité. Si certains métiers sont essentiels à la communauté locale ou nationale, ils doivent être promus, valorisés et respectés, et leurs travailleurs considérés à leur juste valeur. Viennent enfin le développement humain et l'émancipation intellectuelle par l'accès à la culture et à l'information : l'éducation, la culture et les médias doivent être déconnectés de la recherche du profit.

Les propositions qui suivent ne visent pas l'exhaustivité et n'ont pas vocation à aborder l'ensemble des grands champs usuels des services publics. Cette note présente une ligne de réponse générale face à l'état actuel des services publics et avance des innovations pour élargir le champ des solidarités. Certaines propositions sont directement inspirées du programme *L'Avenir en commun* et de ses livrets thématiques ; d'autres reposent sur des réflexions inédites. Dans les prochains mois, des travaux plus spécifiques aborderont les nationalisations, la santé, l'éducation, la sûreté ou l'exercice de l'État.

1. <https://blog.mondediplo.net/orientations>

-PRINCIPE 1- **SÉPARER LE MARCHÉ DE L'ÉTAT**

La crise sanitaire liée au Covid-19 met en évidence les effets délétères d'une gestion exclusivement budgétaire de notre système de santé. L'application d'une logique et de modes de raisonnement comptables aux services publics de la santé, de l'éducation et régaliens (police, justice, défense) n'est pas efficace (voir l'Épisode II « Le libéralisme contre l'intérêt général ») et doit être stoppée.

Depuis les années 1980, plus particulièrement au cours des deux dernières décennies, les réformes de l'hôpital public ont considérablement réduit les moyens qui lui sont alloués afin de réaliser des économies d'envergure. Les politiques néolibérales, appliquant progressivement aux hôpitaux publics les critères de gestion du secteur privé, conduisent à les administrer comme des entreprises. Alors que les besoins de santé de la population ne font qu'augmenter, l'hôpital est aujourd'hui confronté à un important déficit de financement. La suppression d'un nombre important de postes de soignants et de personnels administratifs, ainsi que la gestion managériale de leurs métiers, ont détruit des organisations de travail fonctionnelles et dégradé les conditions de travail des personnels hospitaliers. Les politiques de « rationalisation de l'offre de soins » ont conduit à la fermeture de nombreux services (par exemple de réanimation), voire d'établissements entiers et à l'engorgement des hôpitaux. Entre 2003 et 2017, 69 000 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés. L'hôpital public et plus généralement le secteur de la santé méritent un vaste plan de reconstruction, qui nécessite des investissements massifs et immédiats et le déploiement du service public de la santé sur tout le territoire pour en garantir l'égalité d'accès.

La crise sanitaire le montre cruellement dans le domaine de la santé, mais cette logique destructrice est aussi à l'œuvre dans les secteurs de l'éducation, de la police et de la justice. De même, la presse et l'audiovisuel sont aux prises avec les logiques concurrentielles et de captation par des intérêts privés. Dans ces domaines, le principe de séparation de l'État des modes de gestion du marché doit être appliqué strictement.

PROPOSITIONS : SANTÉ

- Supprimer la tarification à l'activité et organiser les budgets en fonction des besoins sanitaires, en revenant notamment au prix de journée pour les soins palliatifs afin d'en finir avec la politique du chiffre et la mise en concurrence des moyens.
- Abolir les dépassements d'honoraires, augmenter les salaires des soignants les moins bien rémunérés et garantir des tarifs médicaux lisibles et encadrés.
- Arrêter l'accès libre aux hôpitaux publics des « visiteurs médicaux » faisant la promotion des médicaments des grands laboratoires pharmaceutiques.
- Mettre en place des centres de santé locaux pluri-professionnels exerçant les soins primaires en équipes (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, diététiciens, médiateurs de santé, etc.) en lien étroit avec les hôpitaux publics afin de revenir sur la logique concurrentielle de l'installation des praticiens.
- Créer un corps de médecins généralistes fonctionnaires, rémunérés pendant leurs études et affectés sur l'ensemble du territoire afin de mettre fin aux déserts médicaux.

PROPOSITIONS : ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Abroger la loi CARLE de 2009 finançant l'école privée sur fonds publics.
- Redessiner une nouvelle carte scolaire stricte et lisible afin d'assurer la mixité sociale et de s'opposer à la compétition entre les établissements.
- Refuser le recours aux contrats courts pour les enseignants et la logique rampante de sous-traitance.
- Interdire la publicité commerciale dans les établissements scolaires et revenir sur les partenariats privés dans l'Éducation (Microsoft, Medef, etc.).
- En finir avec la bureaucratisation marchande et la mise en concurrence dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur ; supprimer le haut conseil à l'évaluation de l'enseignement supérieur.
- Donner un cadre national aux universités et supprimer les communautés d'universités et d'établissements (ComUE).

PROPOSITIONS : DOMAINES RÉGALIENS

- La doctrine de la police républicaine doit suivre le triptyque « prévention, dissuasion, sanction », et être au service des citoyens, non de la politique du chiffre et de la rentabilité.
- Réintégrer au secteur public certains pans du secteur de la sécurité aujourd'hui privatisés, comme la sécurité aéroportuaire, pour une meilleure coordination avec le reste du service public de la sûreté publique.
- Refuser la logique d'une justice privée se fondant sur des tribunaux d'arbitrage (affaire Tapie) et dénoncer ceux qui sont contenus dans les accords de libre-échange signés par l'Union européenne et ratifiés par les parlements nationaux.
- Revenir sur les partenariats public-privé des bâtiments publics du ministère de la Justice en dénonçant les clauses abusives et la logique bureaucratique des propriétaires privés.
- Intégrer au moins un juge professionnel par jugement dans les tribunaux de commerce (échevinage) et titulariser les greffes.
- Réaffirmer le caractère étatique de la Défense nationale et refuser la logique d'externalisation des missions à des opérateurs privés.

PROPOSITIONS : PRESSE ET AUDIOVISUEL PUBLIC

- Supprimer la publicité du service public de l'audiovisuel et augmenter ses moyens.
- Créer un conseil national des médias permettant le contrôle citoyen et la régulation du secteur des médias.
- Créer une coopérative de la distribution de la presse appuyée financièrement par l'État.
- Réserver les aides publiques à la presse aux médias d'information sans but lucratif et non concentrés.

-PRINCIPE 2-

REDONNER AUX SERVICES PUBLICS DES MOYENS TANT HUMAINS QUE MATÉRIELS

La logique d'austérité budgétaire permet de préparer le terrain à la privatisation de pans entiers du secteur public (voir Épisode II « Le libéralisme contre l'intérêt général »). Comme l'explique Noam Chomsky, « en baissant son financement, il ne fonctionnera plus. Les gens s'énervent, ils voudront autre chose. C'est la technique de base pour privatiser un service public. » Par ailleurs, la destruction progressive du statut de la fonction publique par le recours accru aux contractuels, dont les gouvernements successifs dissimulent mal leur volonté d'en faire la nouvelle norme, va à l'encontre de la vision émancipatrice du service public.

La gestion par les résultats du modèle managérial a fait des ravages dans les services publics depuis ses premiers bancs d'essai il y a 20 ans. La précarité des fonctionnaires en France, même titulaires, est ainsi un fait avéré : les infirmier·e·s français·e·s sont par exemple parmi les moins bien rémunéré·e·s des pays de l'OCDE. Au-delà du lourd tribut qu'elle prélève sur les êtres humains (suicides, *burn-out*, *bore-out*, dépressions), dont le tristement célèbre exemple de France Télécom-Orange² est l'illustration, cette gestion produit une dégradation rapide de la qualité du service en coupant dans les moyens matériels et humains. Par ailleurs, elle désorganise la production par des changements fréquents et incohérents dans les processus de travail.

PROPOSITIONS : STATUT ET EFFECTIFS

- Défendre le statut général de la fonction publique sur la base des ordonnances de 1946³.
- Organiser une campagne de titularisation des personnels contractuels dans les trois fonctions publiques et limiter le recours de l'État à des contrats de droit privé.
- Augmenter le point d'indice en rattrapant le gel sur les années précédentes et limiter la politique des primes individuelles.
- Augmenter les effectifs de la fonction publique, afin de soulager les personnels et de réintégrer en régie les services qui ont été délégués au privé et assurer les nouveaux services publics essentiels tout au long de la vie (voir principe 6).
- Recruter au moins 60 000 soignants (médecins, infirmiers, aides-soignants) et personnels administratifs pour l'hôpital public et mettre fin à l'exercice des pratiques privées au sein des hôpitaux.
- Revaloriser significativement le salaire des enseignants et créer de nouveaux postes en commençant par titulariser les contractuels qui le souhaitent.
- Titulariser les contrats précaires de l'audiovisuel public.
- Renforcer le maillage territorial des tribunaux et augmenter le budget de la justice, en recrutant notamment des personnels administratifs.
- Renforcer les moyens humains et matériels des forces de sûreté, en quantité et qualité en ramenant les effectifs de policiers et gendarmes à ceux de 2007 et en doublant les effectifs de la police technique et scientifique.

PROPOSITIONS : MOYENS MATÉRIELS

- Définir un plan de rénovation écologique du bâti des établissements publics afin que les personnels puissent travailler dans des conditions décentes et améliorer les conditions d'accueil du public.
- Rénover les prisons et permettre aux services pénitentiaires d'assurer leur fonction dans des conditions dignes.

2. Dominique Décèze, *La Machine à broyer : De France Télécom à Orange : quand les privatisations tuent*, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2008.
3. Anicet Le Pors & Gérard Aschieri, *La Fonction publique du XXI^e siècle*, Éditions de l'Atelier, 2015.

-PRINCIPE 3

DÉMOCRATISER LA CONCEPTION ET LA GESTION DES SERVICES PUBLICS

La recherche du bien commun implique de promouvoir une construction conjointe de l'action publique entre élus, responsables administratifs, représentants des usagers, syndicats et associations. C'est à l'ensemble de ces acteurs, à la collectivité ainsi comprise de définir la nature des besoins à satisfaire et des activités à développer dans le champ du service public. C'est à eux également de s'impliquer dans la conduite de la gestion des services publics, qui ne peuvent plus être seulement administrés par l'État, les collectivités et leurs agents, sans contrôle démocratique.

Le fonctionnement des services publics peut être repensé pour leur redonner l'esprit du commun en y insérant une part de gouvernance populaire et en y associant l'ensemble des acteurs qui délivrent et gèrent ces services. L'exemple de la SNCF qui, pourtant sous contrôle public, a fermé de nombreuses petites lignes de trains pour promouvoir le « tout TGV », est celui d'une technostructure déconnectée des besoins des usagers. Il est celui de gouvernements et présidents de régions qui prennent des décisions arbitrairement, suivant la seule logique de la concurrence entre les territoires (voir l'Épisode II : « Le libéralisme contre l'intérêt général »).

S'ils sont démocratiques, les services publics du XXI^e siècle s'adapteront plus finement aux réalités locales et permettront d'en améliorer constamment le fonctionnement. Introduire un pouvoir des agents et des usagers sera aussi le garant des autres principes du service public, en particulier les principes d'égalité, de continuité, de proximité, d'accessibilité et d'adaptabilité.

PROPOSITIONS : DÉMOCRATIE

- Permettre l'intervention populaire dans la production des services publics en permettant un référendum d'initiative citoyenne locale pour l'élaboration des services publics gérés par l'État et les collectivités territoriales, à commencer par la possibilité de bloquer des fermetures de services publics.
- Associer les fonctionnaires et les usagers à l'organisation du service public.
- Arrêter la logique de la « nouvelle gestion publique » (*New public management*) qui rapproche la gestion publique de celle du privé.
- Dans la santé, développer une réelle démocratie sanitaire⁴ en affirmant que le département est l'échelle pertinente. Pour cela, substituer des agences départementales aux actuelles agences régionales de santé (ARS), au sein desquelles des citoyens, des professionnels de santé et des représentants de l'Assurance maladie devront être associés aux décisions.
- Réaffirmer que le principe que les caisses de Sécurité sociale sont alimentées par la cotisation et gérées par les organisations de travailleurs.
- Gouverner démocratiquement le système de retraite (voir Note 3 « Nos retraites, notre avenir ») en redonnant pleinement leur pouvoir d'expertise, de conseil et de pilotage aux syndicats de représentants des salariés, des travailleurs indépendants et des fonctionnaires. En particulier, exclure les syndicats patronaux de la gestion des retraites.
- Permettre aux militaires de se syndiquer.
- Créer la démocratie universitaire dans les laboratoires de recherche qui seront pilotés par un conseil d'unité élu par ses pairs et en finir avec le monarchisme dans les universités. Pour cela, instaurer un mandat unique pour les présidents d'universités et les désigner par des membres élus du conseil d'administration, avec un collège d'étudiants et un collège des personnels de toutes les catégories.
- Développer les projets de gouvernement ouvert et systématiser la publication en *open data* des données publiques détenues par les collectivités territoriales.
- Concevoir avec les citoyens une charte de déploiement des services administratifs numériques.

4. Pierre-André Juven, Frédéric Pierru et Fanny Vincent, *Le Casse du siècle – À propos des réformes de l'hôpital public*, Raisons d'agir, 2019.

-PRINCIPE 4- GÉNÉRALISER LA GRATUITÉ

Que ce soit la Sécurité sociale ou le financement de l'État par l'impôt, le discours technocratique organise le débat autour des prélèvements obligatoires (PO). Mais il est urgent d'en finir avec le mythe des PO car il se focalise sur un niveau total de recettes mais masque le contenu des dépenses. Mal manipulé, ce concept organise même des comparaisons internationales sans fondement en mettant en parallèle un pays comme la France, où la santé et les retraites sont globalement socialisées, avec les États-Unis où elles sont fournies par des mécanismes privés et donc exclues du champ des PO car prélevées par des gestionnaires et assurances lucratives. Dans la continuité des règles budgétaires européennes, les gouvernements s'appuient sur ce critère pour couper les dépenses publiques. Mais ce raisonnement est fallacieux car il ne s'agit pas de dire que la dépense publique est bonne ou mauvaise par essence. Il s'agit de choisir quelles solidarités nous souhaitons construire et de trouver les ressources suffisantes pour les rendre pérennes. En outre, de nombreuses externalités existent aux services publics, dans certains cas bénéfiques pour la collectivité et qui rendent la gratuité souhaitable : des citoyens mieux instruits ; des individus vaccinés et alimentés sainement ; des malades pris en charge avant que le mal empire ; des retraités évitant la pauvreté et retrouvant le temps libéré, etc.

Par ailleurs, la question de l'accessibilité du service public pose directement celle de son coût pour les citoyens. Même lorsque celui-ci est gratuit de prime abord (éducation primaire publique par exemple), les frais qui y sont liés (cantine scolaire, achats de fournitures, etc.) peuvent peser sur les ménages alors qu'ils sont essentiels. La distinction faite par l'Union européenne entre les services publics à caractère économique (cinémas publics, transports, distribution d'eau ou d'énergie) et les services non-économiques pousse l'État et les collectivités territoriales à soumettre les premiers aux règles de la concurrence « libre et non faussée », y compris sur la tarification. La gratuité – et donc le financement des services publics par l'impôt et les cotisations plutôt que par la contribution individuelle – doit rester la norme pour les services publics essentiels à une vie digne et doit également investir de nouveaux champs.

PROPOSITIONS : ÉLARGIR LE CHAMP DE LA GRATUITÉ

- Rembourser l'intégralité des soins de santé prescrits, en commençant par les soins et appareils dentaires, optiques et auditifs en encadrant leurs prix.
- Rendre effective la gratuité à l'école en rendant les cantines gratuites et en attribuant un chèque pour les fournitures à chaque rentrée.
- Instaurer la gratuité de l'accès et des quantités d'eau et d'énergie nécessaires à une vie digne.
- Rendre gratuits les transports publics pour les enfants, les chômeurs et les personnes bénéficiaires de minima sociaux.
- Rendre gratuit l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- Fournir un accès libre des universités aux revues de recherche sans enrichir les revues et bases privées, par exemple en obligeant à ce qu'elles passent dans le domaine public au bout de quelques mois.

- Démocratiser l'expertise en créant un nouveau service public de l'information économique et sociale (SPIES) en charge de réguler l'accès aux données publiques et de proposer des prestations de recherches documentaires ou la mise à disposition d'un service administratif, de moyens académiques, d'une association ou d'un syndicat (voir Note 1 « Les *Think tanks* – la fabrique de la propagande »).
- Faire des données numériques un bien commun proposant un statut légal de données non lucratives et favoriser l'ouverture des données d'intérêt général détenues par les acteurs privés dans des champs comme la mobilité, le logement, la santé, etc.
- Sanctuariser la mise à disposition non marchande des services numériques d'intérêt général tels que la cartographie, encyclopédie de connaissances, médiathèque numérique, moteur de recherche, etc. – via des agences publiques ou en partenariat avec des associations-fondations et des communautés d'utilisateurs (Wikipédia, OpenStreetMap, etc.).

-PRINCIPE 5 - GARANTIR UNE VIE DIGNE

L'accès à un logement décent et abordable est la condition d'une vie digne et devrait être garanti à toutes et tous. Pourtant, le logement est considéré comme une marchandise comme les autres par l'État, qui laisse toute latitude au marché pour fixer les règles, spéculer et renchérir les prix.

PROPOSITIONS : LOGEMENT

- Créer un service public du logement, qui découlerait de l'inscription du droit au logement dans la Constitution. Ce service public aurait pour mission de garantir la production d'une offre massive de logements de qualité, économes en énergie, accessibles et abordables.
- Doubler ce service public du logement d'une sécurité sociale du logement ayant pour objectif d'assurer une garantie universelle des loyers grâce à une caisse de solidarité nationale.

Par ailleurs, existe-t-il besoin plus fondamental que celui de se nourrir ? Pourtant, 48 % des personnes les plus précaires déclarent rencontrer des difficultés à se procurer une alimentation saine pour assurer trois repas par jour⁵. À l'heure où les files pour bénéficier de l'aide alimentaire s'allongent, la République doit garantir que chacun mange à sa faim en créant un service public de l'alimentation.

PROPOSITIONS : ALIMENTATION

- Créer et gérer démocratiquement des supérettes publiques – avec produits sains et locaux à tarif abordable – dans les territoires où les commerces de proximité ont disparu.
- Mettre en place des cantines publiques, accessibles à tous, notamment aux salariés de TPE et PME n'ayant pas d'accès à des lieux de restauration abordables, afin de fournir à chacun des repas chauds et de qualité quelle que soit sa situation.
- Doubler ce service public de l'alimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation pour lutter efficacement contre la précarité alimentaire en accordant à chacun une somme mensuelle dédiée aux achats alimentaires et reposant sur la cotisation.
- Développer massivement les jardins partagés dans les villes à partir d'une politique foncière volontariste afin de fournir une production locale complémentaire vivrière.

5. Baromètre Ipsos – Secours Populaire de Français, *Une intensification de la pauvreté*, édition 2018.

-PRINCIPE 6-

INVENTER LA RÉPUBLIQUE TOUT AU LONG DE LA VIE

Il est possible de donner un objectif à l'extension du domaine public : assurer la République tout au long de la vie. Une République qui se manifeste concrètement de la naissance à la mort, accompagnant ses citoyens dans les étapes personnelles voire intimes qui jalonnent leurs vies et permettant à chacun de s'émanciper, de vivre libre et dignement.

À partir de la naissance et jusqu'à six ans, les droits des jeunes enfants sont actuellement mal garantis. L'ouverture du secteur de la petite enfance à des acteurs privés lucratifs depuis le début des années 2000 et le déficit de moyens publics consacrés aux tout petits entraînent une reproduction des inégalités et des défaillances dans l'encadrement notamment. Ainsi, alors que les acteurs commerciaux ont massivement investi dans la création de crèches, l'offre est très inégalement répartie sur le territoire et les stratégies lucratives mettent en cause son accessibilité financière et la qualité de l'accueil.

PROPOSITIONS : PETITE ENFANCE

- Structurer un service public de la petite enfance permettant de coordonner l'action des différents acteurs du secteur en matière sociale, médicale et médico-sociale, ainsi que dans le domaine éducatif et de l'accès à la culture, afin d'envisager les droits du petit enfant dans leur globalité.
- Interdire la gestion privée à but lucratif des établissements d'accueil des jeunes enfants afin de supprimer les intérêts marchands conduisant à une course au remplissage et à la sélection sur critères financiers contraires au principe d'égalité, ainsi qu'à la dégradation des conditions d'accueil des plus jeunes d'entre nous.

À l'entrée dans l'âge adulte, l'école ne nous apprend pas suffisamment que nous sommes des citoyens destinataires de services publics. L'enseignement en éducation civique dispensé par les professeurs d'histoire et de géographie au collège et lycée devrait être augmenté. Alors que leurs droits sociaux sont souvent garantis par le recours à des prestations et services publics, beaucoup n'y ont pas recours alors même qu'ils pourraient y prétendre. Alors que la vie politique française est rythmée par les échéances électorales, nombre de citoyens connaissent mal le fonctionnement des institutions.

PROPOSITIONS : JEUNESSE

- Étoffer et revaloriser les cours d'éducation civique au collège et au lycée par une histoire de la République sociale ainsi qu'une formation à la connaissance des services publics et des droits sociaux (corollaire au principe 3).
- Marquer symboliquement le passage à la citoyenneté en rendant obligatoire la cérémonie de remise de la carte d'électeur organisé par les communes.
- Créer une formation obligatoire à la connaissance de nos institutions à partir de 18 ans, permettant aux jeunes une immersion de plusieurs semaines au sein d'un service public (hôpitaux, établissements scolaires, casernes, universités, commissariats, tribunaux, etc.), à l'instar de ce que propose la journée de défense et de citoyenneté pour la défense nationale mais pour une durée plus longue et avec un socle commun.
- Attribuer une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation qualifiante sous conditions de ressources.

Pendant notre vieillesse, la République devrait également nous accompagner et organiser la solidarité avec nos aînés, abandonnés à des gestionnaires privés, tels Korian, et autres fonds de pension. Les personnels des EHPAD sont poussés à bout. Les personnes âgées vivent dans des conditions indignes à des coûts exorbitants pour les familles.

PROPOSITIONS : VIEILLESSE

- Créer un service public de la dépendance et d'aide à la personne dont la prise en charge solidaire s'appuie notamment sur les revenus immobiliers et les gros héritages.
- Interdire les EHPAD privés à buts lucratifs et renforcer les moyens humains et financiers des EHPAD publics et privés à buts non-lucratifs.

Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, le montant des frais d'obsèques a augmenté deux fois et demi plus vite que les prix à la consommation. La moyenne de ces frais, dont une grande partie est obligatoire (matériel, personnel, administratif, etc.), s'élève à 4 500 € pour une inhumation et 3 500 € pour une crémation. Mourir coûte donc très cher. Certaines communes disposent d'un service public mortuaire. Lorsque cela n'est pas le cas, l'intervention publique pour les familles sans ressources (dites « indigentes » et dont la définition précise n'est pas clairement établie dans la loi) est laissée à l'appréciation du maire.

PROPOSITION : FIN DE VIE

- Créer un service public mortuaire appliquant une tarification sociale et pratiquant la gratuité pour les plus modestes, afin de garantir aux citoyens un accompagnement et une solidarité de l'État dans le moment douloureux que représente la perte d'un proche.

-PRINCIPE 7- **RECONSTRUIRE LES PÔLES PUBLICS DES GRANDS RÉSEAUX**

Des activités commerciales vitales pour la vie commune reposent sur des monopoles de fait en raison de leur structure de réseaux. C'est le cas des secteurs de la production d'énergie, des transports et des télécommunications. Pour des raisons de souveraineté, d'efficacité économique et de prise en compte des objectifs de bifurcation écologique, ils doivent échapper à la logique marchande.

L'accès aux réseaux permet d'assurer la subsistance des citoyens⁶. Il relève donc de la responsabilité de l'État de gérer ces services qui assurent à chacun le minimum pour vivre dignement et collectivement, quelles que soient ses conditions de revenus ou sa situation géographique. La nécessaire et urgente bifurcation écologique ne peut reposer que sur une gestion planifiée des ressources naturelles (eau, forêts, paysages, biodiversité). Elle n'advient qu'en refondant un État stratège, acteur des secteurs industriels stratégiques, notamment par des nationalisations, mais également par une politique active de protectionnisme solidaire, commercial comme financier, et de commande publique ciblée.

Les prix de l'électricité et du gaz n'ont cessé d'augmenter depuis leur ouverture à la concurrence. Dans un esprit de planification stratégique contribuant à la bifurcation écologique, le secteur de l'énergie doit être un monopole d'État pour permettre un déploiement efficace de fermes d'éoliennes, limiter drastiquement les émissions carbonées et à effet de serre et préparer la sortie du nucléaire. Affirmer le caractère essentiel de ce secteur permet d'assumer de mettre fin à la privatisation des barrages hydroélectriques.

PROPOSITIONS : ÉNERGIES

- Créer un pôle public de l'énergie en renationalisant EDF et Engie et abroger la loi NOME libéralisant le marché de l'électricité.
- Associer des coopératives locales de production et consommation afin de développer les énergies renouvelables et en favorisant l'autoproduction et le partage des excédents sur la base de décisions démocratiques (voir principe 3).

L'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire a mis des dizaines de milliers de camions sur les routes. Le transport aérien, très polluant, est en perpétuelle augmentation à cause de son coût kilométrique subventionné par l'absence de taxes suffisantes sur le kérosène. Le secteur du rail est donc un des enjeux clés du transport de biens et de marchandises. Les trains ne sont pas plus performants lorsque plusieurs compagnies se partagent les créneaux horaires. Il est nécessaire d'investir dans la rénovation des infrastructures, de rouvrir les petites lignes décrétées « non-rentables », de garantir un prix des billets accessibles au plus grand nombre et de remettre en circulation les trains de fret et de ferroutage. Il s'agit en priorité de développer le ferroutage et le report modal pour réduire le transport routier de marchandises.

6. Jean-Luc Mélenchon, *L'Ère du peuple*, Éditions Fayard, 2014.

Une politique publique cohérente et écologique des transports doit également accorder une attention à la route. Lorsque les plus grosses concessions autoroutières prendront fin en 2032, les sociétés auront versé le quadruple du montant de leur achat en 2006 en dividendes à leurs actionnaires (voir épisode II). Autant d'argent qui n'aura pas été investi pour rénover des lignes de train ou développer des transports en commun dans les petites et moyennes communes.

PROPOSITIONS : TRANSPORTS

- Refaire de la SNCF un établissement public et refus des contrats de droits privés de ses agents en revenant sur la réforme ferroviaire de 2018 imposée par les instances européennes et appliquée au début du quinquennat d'Emmanuel Macron.
- Bloquer l'ouverture à la concurrence des trains grandes lignes, régionaux ou de nuit et revenir sur la libéralisation du transport de marchandises.
- Revenir sur l'autorisation du cabotage par autocar là où des lignes ferroviaires existent.
- Interdire les lignes aériennes courtes, là où la liaison en train ne prend pas trois heures de plus que l'avion.
- Renationaliser les autoroutes et augmenter les tarifs pour les transports de marchandises par la route.

Le numérique et les nouveaux moyens de communication occupent une place importante dans notre quotidien. Garantir leur accès est par conséquent un enjeu d'égalité sociale. Qu'apporte la concurrence entre les fournisseurs d'accès à internet et les opérateurs mobiles ? Si les prix ont certes baissé avec l'arrivée d'un acteur supplémentaire, c'est surtout en raison de l'entente entre les acteurs initiaux. La couverture réseau de la 4G et de la fibre ne concerne toujours pas l'ensemble du territoire car on a laissé son déploiement à l'initiative des opérateurs, qui développent le réseau de manière erratique sans tenir compte des besoins réels des populations. L'État doit être capable d'émettre un diagnostic libéré des intérêts privés sur l'utilité de nouvelles technologies telles que les antennes 5G, ainsi que sur l'opportunité éventuelle de développer souverainement sa propre technologie.

PROPOSITIONS : TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Créer un opérateur public des télécommunications doté d'une agence de développement assurant le déploiement de la fibre et ayant le monopole des nouvelles infrastructures sur le territoire.
- Organiser la maîtrise publique des technologies liées à la souveraineté numérique et aux télécommunications (câbles sous-marins, lancement de satellites, réseaux basse et haute tension, etc.).

-PRINCIPE 8-

NATIONALISER LES ENTREPRISES STRATÉGIQUES

Mieux vaut prévenir que guérir, mais lorsque la prévention ne suffit pas, il faut être en mesure d'accéder à des médicaments. Aujourd'hui, le secteur pharmaceutique dégage 47 milliards de bénéfices dont la grande majorité provient de la Sécurité sociale (80% du chiffre d'affaires de Sanofi-Aventis d'après son directeur) mais ne garantit pas l'accès continu à des molécules de base comme le paracétamol, fabriqué principalement en Chine. Assurer les activités de recherche malgré les tendances du moment est essentiel, comme l'a montré l'abandon des recherches sur les coronavirus quelques années après le SRAS.

PROPOSITIONS : SOUVERAINETÉ SANITAIRE

- Créer un pôle public du médicament en renationalisant Sanofi pour pérenniser la recherche de nouvelles molécules et garantir les besoins de base par la construction d'outils industriels de production de principes actifs.
- Suspendre les droits attachés à la propriété intellectuelle des dispositifs de santé (brevets, vaccins, etc.).
- Nationaliser Luxfer, fabricant de bouteilles d'oxygène médical.
- Rendre effectif le droit de réquisition des entreprises d'intérêt général, comme le secteur du textile pour la fabrication de masques pendant la crise sanitaire du Covid-19.

Depuis la loi bancaire de 1984 sur la désintermédiation, l'investissement est trop souvent lié au destin de la finance spéculative (notamment pour les grands groupes), le fragilisant et le menaçant à chaque crise. La souveraineté monétaire a été déléguée à la Banque de France, devenue indépendante, puis à la Banque centrale européenne sans aucun dispositif de contrôle démocratique sur sa politique. À travers sa politique monétaire non conventionnelle (*quantitative easing* par exemple), des milliards d'euros sont transférés au système bancaire, quasiment sans contreparties, et surtout sans considération écologique ou sociale. Ces fonds alimentent la bulle spéculative mondiale et génèrent des risques systémiques qui menacent la stabilité financière globale. En outre, de grands groupes ont intégré dans leurs comptabilités la faillite de certains sous-traitants du fait de la gestion de leur trésorerie et du paiement retardé de leurs factures.

PROPOSITIONS : ÉTAT STRATÈGE ÉCOLOGIQUE

- Créer un pôle public bancaire en nationalisant des banques et en séparant les banques d'affaires pratiquant la spéculation des banques de détail afin de financer l'activité réelle et de mener une politique du crédit sur critères sociaux et écologiques
- Assurer un service public de l'affacturage auprès des TPE-PME ainsi que des artisans et commerçants, pour les assurer contre la précarité économique du paiement aléatoire des factures par les donneurs d'ordre.
- Organiser la bifurcation écologique en pratiquant des prêts à taux zéro vers les PME-TPE aux projets écologiques ou sociaux.
- Élargir le champ d'action de la Banque publique d'investissement par l'attribution d'une licence bancaire, lui permettant de se financer auprès de la Banque centrale.
- Enquêter et sanctionner, sur la base de l'article 410-1 du code pénal portant sur les « éléments essentiels du potentiel scientifique et économique » faisant partie des « intérêts fondamentaux de la Nation », en commençant par l'abandon des fleurons industriels Alstom, Alcatel, EADS, etc.
- Décréter un moratoire et un audit sur les PPP et abroger les dispositions législatives les facilitant.
- Organiser le bilan démocratique des privatisations depuis les années 1980 et renationaliser les entreprises nécessaires à la souveraineté industrielle et la bifurcation écologique.

-PRINCIPE 9-

PRÉSERVER LES BIENS COMMUNS NATURELS

L'air, l'eau, la terre, le vivant ne doivent pas être des marchandises. Ces biens communs supposent l'existence d'une ressource dont les usages sont collectifs. Sans eux, la vie humaine digne est limitée voire impossible. Leur mise en partage est bénéfique à toutes et tous. Ils doivent être gérés démocratiquement et sortis des logiques marchandes et captatrices. Dans ce cadre, le droit de propriété doit être soumis à l'intérêt général et la propriété commune protégée par la République.

Par ailleurs, la lutte contre le changement climatique passe par la protection des écosystèmes. L'Office National des Forêts est aujourd'hui menacé de privatisation et la prédation des espaces naturels menace la biodiversité à une échelle de plus en plus importante. Les outils tels que l'ONF sont essentiels à la préservation de la biodiversité.

PROPOSITIONS : GESTION DES FORÊTS ET DES ESPACES NATURELS

- Augmenter le budget de l'ONF, revenir sur les suppressions récentes de postes et refuser le recours à la contractualisation de ses agents comme proposé par le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).
- Étendre le domaine d'expertise de l'ONF à la protection de la biodiversité en dehors des zones forestières, en lien avec l'Agence française de la biodiversité.
- Permettre de préempter les forêts privées pour les ajouter au domaine public.

Actuellement, environ un tiers des 33 211 régies de l'eau existant en France sont en délégation de service public. Il en résulte des inégalités face à la tarification, en particulier entre les zones rurales et urbaines. Bien que la coupure d'eau soit officiellement interdite, les régies n'hésitent pas à réduire le débit d'arrivée d'eau des ménages en défaut de paiement, ce qui constitue une atteinte à la dignité et à la santé des personnes concernées (voir principe 7). De plus, le gaspillage dû à l'absence d'entretien du réseau est énorme, soit environ un litre sur cinq en moyenne, montant dans certains cas à trois sur cinq.

PROPOSITIONS : EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

- Organiser le passage en régies publiques pour toutes les collectivités territoriales et de refonder un service public national s'organisant autour des agences de l'eau.
- Coordonner les travaux d'amélioration et de rénovation du réseau pour limiter le gaspillage.
- Investir dans les programmes de dépollution des cours d'eau et des océans.
- Assurer un périmètre de protection des cours d'eau ainsi qu'un droit de passage à l'instar de la loi littoral

La sixième extinction de masse d'espèce vivantes est en marche en raison des activités humaines et du capitalisme mondialisé. Les attaques envers la biodiversité relèvent du changement climatique mais aussi des pollutions et du braconnage.

PROPOSITIONS : BIODIVERSITÉ

- Définir juridiquement la notion de communs et l'accorder aux semences agricoles.
- Refuser la brevetabilité du vivant et lutter contre l'appropriation privée des ressources biologiques (plantes, organismes vivants, gènes, etc.).

-PRINCIPE 10- **CONSTRUIRE LA RÉPUBLIQUE DE PROXIMITÉ**

Depuis 40 ans, les politiques de « rigueur budgétaire », les plans de réduction d'effectifs et de moyens, puis austérité budgétaire ont sabordé l'implantation locale des services publics essentiels, notamment des infrastructures de santé. Alors que le nombre des naissances n'a pas diminué, les gouvernements successifs ont fermé les maternités à tour de bras⁷. Alors que le nombre d'élèves a augmenté sans discontinuer, 7 000 écoles publiques du premier degré ont fermé entre 2000 et 2017⁸. Alors que, hors des grands centres urbains, le temps de trajet moyen acceptable pour effectuer ses démarches fiscales est de 19 minutes⁹, 1200 centres d'impôts ont été fermés entre 2007 et 2017 sur l'ensemble du territoire (voir la note Épisode II « Le libéralisme contre l'intérêt général »).

La disparition progressive des services publics de proximité a des conséquences très concrètes sur la capacité des citoyens à effectuer des démarches nécessaires ou à accéder à des services. Ces conséquences sont symboliques d'une République qui ne se manifeste plus au quotidien. Le service public du XXI^e siècle doit donc se fixer des objectifs clairs en matière de proximité.

PROPOSITIONS : DISTANCES MINIMALES

- Garantir que tout citoyen se trouve à moins de 20 minutes de trajet des services publics essentiels quotidiens ou urgents pour les services publics généraux : écoles, collèges et lycées, maternités et hôpitaux, commissariats et gendarmeries, centres d'action sociale, trésoreries publiques, agences Pôle Emploi, bureaux de poste et au moins un équipement culturel (médiathèque, salle de spectacle, etc.) et un équipement sportif (gymnase, piscine, etc.).
- Garantir que tout citoyen se trouve à moins d'une heure, et dans l'idéal à moins de 40 minutes des services publics essentiels mais moins courants : gares, universités et établissements d'enseignement supérieur, tribunaux.
- Structurer le service public de la médiation numérique et s'assurer que chaque citoyen trouve à moins de 20 minutes de trajet un accès à un ordinateur avec internet et l'accompagnement par un médiateur professionnel.
- Transformer les postes administratifs rendus non nécessaires par la dématérialisation en postes consacrés à la médiation numérique et à la lutte contre l'illectronisme.

7. https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/03/21/le-nombre-de-femmes-qui-vivent-a-plus-de-45-mn-d-une-maternite-a-double-en-vingt-ans_5439049_3224.html

8. *L'état de l'école*, Ministère de l'éducation nationale, 2017.

9. Sondage BVA, « Perception du nouveau réseau de proximité auprès des habitants d'unités urbaines de moins de 35 000 habitants » (Octobre 2019) : https://issuu.com/vdn6/docs/sondage_dgfp_r_seau_de_proximit

-PRINCIPE 11- **RENDRE LES SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES À TOUTES ET TOUS**

Déserts médicaux ou scolaires, fermetures des postes et des gendarmeries, etc. L'abandon de certains territoires est documenté (voir l'Épisode II « Le libéralisme contre l'intérêt général »). Mais l'implantation géographique n'est pas le seul motif de la difficulté, voire de l'impossibilité d'accès aux services publics et prestations sociales. La non-connaissance des services existants, la complexité de certaines démarches, l'inadaptation des services aux personnes en situation de handicap éloignent du service public celles et ceux qui devraient en bénéficier en premier lieu.

L'Insee évalue à 2,5 millions le nombre de personnes en situation d'illettrisme en France métropolitaine, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans. Lorsque la relation au secteur public se fait non seulement principalement par écrit, mais de plus en plus en version dématérialisée, cette proportion considérable de la population peine à faire valoir ses droits. D'après le Défenseur des droits, 18 % des personnes précaires et isolées abandonnent leurs démarches administratives lorsqu'elles rencontrent un problème technique.

Tandis que le secteur privé et lucratif parvient, à grands renforts de publicité, à s'immiscer dans la vie quotidienne de tous les Français, les services publics tels que les services fiscaux, la justice, le service public de l'emploi ou les services sociaux restent complexes d'accès. L'accès aux droits des citoyens relève de la responsabilité de l'État.

Le taux de non-recours des droits sociaux peut atteindre 30 % dans certains cas. Alors que les gouvernements gestionnaires misent sur ce taux de non-recours comme variable d'ajustement budgétaire, la République doit au contraire s'assurer que toutes et tous bénéficient des droits et services publics auxquels ils peuvent prétendre.

PROPOSITIONS : ACCESSIBILITÉ

- Développer une politique proactive des services publics en menant des campagnes d'accès aux droits directement auprès des citoyens, en s'appuyant par exemple sur l'inscription sur les listes électorales.
- Automatiser le versement des prestations sociales, à commencer par le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité.
- Développer un réseau d'écrivains publics s'appuyant sur les associations existantes et en confiant cette mission à des agents publics dans les territoires qui en sont dépourvus
- Doubler les informations publiques de version rédigée en méthode « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Garantir l'accès à tous les services publics des personnes en situation de handicap.

CONCLUSION : LES OUTILS D'UNE BIFURCATION PLANIFIÉE

**CONSTRUIRE LA RÉPUBLIQUE EN COMMUN.
PLANIFIER ET BIFURQUER. OUVRIR LES POSSIBLES.**

Cette note pose les jalons d'une refondation d'ampleur de l'organisation de notre République. À partir de onze grands principes, elle propose l'extension du domaine de la lutte pour les services publics. Elle regroupe des propositions qui vont du refus de toute privatisation des services non marchands et régaliens, au retour du monopole public pour les services en réseau. Elle identifie les pôles stratégiques afin de planifier la bifurcation écologique de notre tissu économique. Sur la base de critères – proximité, accessibilité, dignité, démocratie – elle propose de faire société plutôt que « faire entreprise ». Tel doit être l'objectif d'une refondation des services publics et d'un élargissement de leurs champs pour construire la République en commun. Les outils sont à portée de main pour planifier la bifurcation écologique et sociale d'un modèle libéral en perdition. Enfin, les fameux « jours heureux » n'existeront pour toutes et tous qu'en ouvrant les possibles, c'est-à-dire en généralisant les solidarités permises par les services publics.